

Relevé de décisions de la réunion du 29 mai 2020

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre Val-de Loire s'est réunie en visioconférence le 29 mai 2020 en présence de :

- M. Christian LE COZ, membre permanent titulaire, président ;
- M. François LEFORT, membre permanent suppléant;
- Mme Isabelle LA JEUNESSE, membre associé titulaire ;
- Mme Caroline SERGENT, membre associé suppléant;
- M. Pierre NOUALHAGUET, invitation permanente, chargé de mission MRAe à la MIGT Paris.

La réunion s'est déroulée en présence de M. Mathieu SANTUNE, chef de la mission d'appui à l'autorité environnementale (MAAE) de la DREAL Centre-Val de Loire.

La séance du 29 mai 2020 a été ouverte à 9h30. Les débats ont ensuite porté sur les points suivants :

I. Plans-programmes, validation, après examen en séance, des projets de décisions au cas par cas suivants :

La décision de non soumission à évaluation environnementale a été adoptée à l'unanimité des membres délibérants pour le dossier suivant :

Modification simplifiée du PLU de Ménars (41)

II. Plans-programmes, validation, après examen en séance, des projets d'avis suivants :

Sans objet

III. Plans-programmes, avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale suivants :

Sans objet

IV. Projets, validation, après examen en séance, des projets d'avis suivants :

Après échanges et ajustements, les avis suivants ont été adoptés à l'unanimité des membres délibérants :

- Construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Les Bois Gaultier à Pernay (37)
- Aménagement du domaine du Château d'Esclimont à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (28)
- Création d'un entrepôt logistique à Mer (41)
- Autorisation d'exploitation d'une carrière de la société Minier à Sargé-sur-Braye (41)

V. Validation, après examen en séance, des projets d'arbitrage sur les avis tacite/explicite :

Néant

VI. Décision de délégation de compétence :

Néant

VII. Organisation du travail - Coordination des dossiers - Divers

Le projet de synthèse 2019 de l'Ae et des MRAe a fait l'objet d'une discussion. La MRAe a délibéré sans pour autant valider la rédaction.

La séance est levée à 13h35.

Le Président de la MRAe Centre Val de Loire

Christian LE COZ